

Délibération n°2019-03-21**Réf. Nomenclature « Actes » : 713**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Actualisation du fonds de concours pour la création et l'aménagement de la station essence sur la commune de Margerides

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	70
Pouvoirs	20
Votants	90

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 16 septembre 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Philippe Exposito est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

André Alanore	à	Jean Stöhr	Maryse Badia	à	Frédérique Fraysse
Marine Belle	à	Guy Monnet	Jean-Pierre Bodeveix	à	Bernard Couzelas
Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot	Robert Bredèche	à	Philippe Roche
Tony Cornelissen	à	Nicole Berthon	Daniel Couderc	à	Gérard Arnaud
Danielle Coulaud	à	Michel Guitard	Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade
Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier	Dominique Guillaume	à	Valérie Sérurier
Gilles Magrit	à	Jean-Marc Michelin	Dominique Miermont	à	Francis Roques
Daniel Poigneau	à	Jean-Pierre Guitard	Bernard Rouge	à	Jean-François Michon
Michel Saugeras	à	René Lacroix	Jean-Marc Sauviat	à	Michel Pesteil
Nelly Simandoux	à	Christophe Arfeuillère	Jeannine Vivier	à	Nathalie Le Gall

- Élus représentés par leur suppléant :**


Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loches).

- Élus absents et non-représentés :**

Stéphane Brindel ; Michèle Chastagner ; Guy Faugeron ; Pierre Fournet ; Baptiste Galland ; Annie Gonzalez ; Thierry Guinot ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Bernard Maupomé ; Daniel Mazière ; Sylvie Prabonneau ; Jean-Michel Taudin.

Délibération n°2019-03-21



Envoyé en préfecture le 01/10/2019
 Reçu en préfecture le 01/10/2019
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20190926-2019030321-DE

Le président explique qu'en 2016, la commune de Margerides a sollicité la Communauté des Communes du Val Plateaux Bortois pour obtenir un financement, via un fonds de concours, sur leur projet de création et aménagement d'une station de services.

La communauté des communes a délibéré favorablement avec l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 75 000 € pour un programme de travaux estimé à 282 665 € HT soit 339 198,05 € TTC inscrit dans le contrat territorial d'aménagement 2015-2017.

A l'issue de la création au 1^{er} janvier 2017, Haute Corrèze Communauté a repris la gestion de ce dossier.

En fin d'année 2018, la municipalité a effectué la demande de versement du fonds de concours.

Après étude, au regard du règlement sur l'attribution des fonds de concours et des pièces justificatives fournies, le montant alloué en 2016 est caduque.

En effet, il s'avère que le fonds de concours maximum susceptible d'être attribué est de 29 956,75 € en lieu et place des 75 000 €.

Afin de pouvoir effectuer le mandat de paiement, les services du trésor public nous demandent de statuer sur une nouvelle délibération sur le montant mentionné ci-dessus.

Il en est de même pour la municipalité de Margerides dans le but d'avoir des délibérations concordantes.

Coût	Subvention	Reste à charge
73 166,50 €	13 253,00 €	59 913,50 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification de l'attribution du fonds concours pour le projet d'aménagement et de création de station services pour la commune de Margerides ;
- **FIXE** son montant à 29 956,75 € correspondant à 50 % du reste à charge de la commune.

A l'unanimité	
Votants	90
Pour	90
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Saint-Angel, le 26 septembre 2019

Le président,
Pierre Chevalier

